

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	6 février 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	6 février 2019	En exercice : 50 Présents : 42 Votants : 47

Séance du lundi 11 février 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 11 février deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19h15), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND (arrivée à 19h10), M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, procuration à M. Michel DEFRANCE
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Nicolas SORET
Mme Sylvie CHEVALLIER, procuration à M. Bernard MORAINÉ
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Richard ZEIGER
M. Bruno JAN, procuration à Mme Ludivine DUFOUR
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
Mme Isabelle MICHAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique COLAS

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie au budget annexe « ordures ménagères » suite à la mise en place de la redevance incitative

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie au budget annexe « ordures ménagères » suite à la mise en place de la redevance incitative

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 18 décembre 2017 portant sur la création d'une ligne de trésorerie pour une année, suite à la mise en place de la redevance incitative, à la place de la TEOM,

Considérant l'émission des factures à chaque semestre, c'est-à-dire en juillet pour le 1^{er} semestre et en janvier pour le 2^{ème} semestre,

Considérant le besoin de trésorerie pour faire face aux dépenses du budget annexe « ordures ménagères »,

Considérant l'expiration de cette ligne de trésorerie, il est nécessaire d'en souscrire une nouvelle, auprès de la Caisse d'Epargne, aux conditions suivantes :

- Montant : 1 500 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable par l'Emprunteur (à chaque demande de versement des fonds) : T4M (taux moyen mensuel du marché monétaire) + marge de 0.50 %

Vu la réunion de la commission des finances du 4 février 2019,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, réunis le 4 février 2019,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,

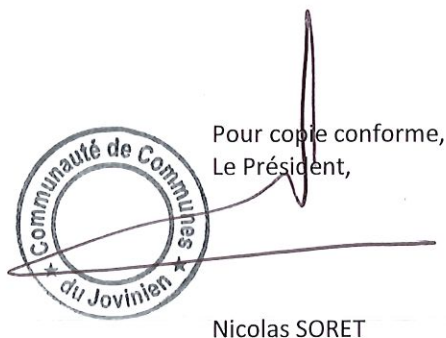
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le renouvellement de cette ligne de trésorerie, d'un montant de 1 500 000 €, pour une année,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer le contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET

Date de réception
par la Sous-préfecture :

15 FEV. 2019

Date de publication :

15 FEV. 2019